

**RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC D'AVIGNON,  
POINTE-À-LA-CROIX, LE MERCREDI 23 NOVEMBRE 2016, 20 H 00**

**Étaient présents :**

M. Guy Gallant, préfet et maire de St-Alexis-de-Matapédia  
M. Richard St-Laurent, préfet suppléant et maire de Nouvelle  
M. Jean-Paul Audy, maire de Pointe-à-la-Croix  
M. François Boulay, maire de Ristigouche Sud-Est  
Mme Doris Deschênes, maire de St-André-de-Restigouche  
Mme Cynthia Dufour, représentante de St-Alexis-de-Matapédia  
M. Rémi Gallant, maire de L'Ascension-de-Patapédia  
M. Denis Henry, maire de Carleton-sur-Mer  
M. Luc Lagacé, maire de Matapédia  
M. Christian Leblanc, maire de Maria  
M. Ghislain Michaud, maire de St-François-d'Assise  
M. Bruce Wafer, maire d'Escuminac

**Aussi présent :**

M. Gaétan Bernatchez, directeur général et secrétaire-trésorier et aménagiste

**ORDRE DU JOUR**

1. **Adoption de l'ordre du jour;**
2. **Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du conseil des maires du 3 octobre 2016;**
3. **Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des maires du 11 octobre 2016;**
4. **Adoption du procès-verbal de la réunion d'orientation du conseil des maires du 3 novembre 2016;**
5. **Correspondance;**
6. **Programmes SHQ;**
7. **MRC Avignon :**
  - 7.1 Organigramme;
8. **Aménagement du territoire :**
  - 8.1 Schéma d'aménagement et de développement (SAD) :
    - 8.1.1 Modification :
      - 8.1.1.1 Éléments de justification :
        - 8.1.1.1.1 Zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain – Cartographie – Municipalités de Pointe-à-la-Croix, Escuminac, Nouvelle, Carleton-sur-Mer et Maria;
        - 8.1.1.1.2 Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon concernant le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes rela-

tives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du golfe du Saint-Laurent :

- 8.1.1.2.1 Résolution d'adoption;
  - 8.1.1.2.2 Texte du règlement;
  - 8.1.1.2.3 Document qui indique la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité;
- 8.2 Parc national de Miguasha :
- 8.2.1 « Zone périphérique » :
  - 8.2.1.1 Constitution d'un comité de travail;

## **9. Fonds de développement des territoires (FDT) :**

- 9.1 Addenda # 1 :
- 9.1.1 Autorisation de signature;

## **10. Promotion et soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise :**

- 10.1 Politique d'investissement « Soutien aux entreprises » :
- 10.1.1 Modification;

## **11. Amélioration des milieux de vie :**

- 11.1 Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie :
- 11.1.1 Révision annuelle;
- 11.2 Fonds de soutien aux projets structurants et amélioration des milieux de vie (FSPSAMV) :
- 11.2.1 Recommandations du comité d'analyse du FSPSAMV :
- 11.2.1.1 Adoption;
- 11.2.2 Partenariats;

## **12. Prévisions budgétaires 2017 :**

- 12.1 Adoption;
- 12.2 Formation d'un comité de travail;
- 12.3 Répartition des quotes-parts 2017;

## **13. Dossier éolien :**

- 13.1 Régie intermunicipale de l'énergie GÎM :
- 13.1.1 Prévisions budgétaires 2017 :
- 13.1.1.1 Adoption;
- 13.2 Fonds d'engagement social éolien – TNO de la MRC d'Avignon :
- 13.2.1 Recommandations du comité du 18 novembre 2016;

## **14. Offre de services MRC :**

- 14.1 Principe général :

- 14.1.1 Adoption;
- 14.2 Inspection municipale;
- 14.3 Directeur incendie;
- 15. Calendrier des réunions 2017;**
- 16. Sécurité publique :**
  - 16.1 Comité de sécurité publique des MRC Avignon et Bonaventure (CSP) :
    - 16.1.1 Sûreté du Québec – Gouvernance des postes MRC – Restructuration :
      - 16.1.1.1 Demande de répartition équitable des centres de Services MRC dans la région Bas-Saint-Laurent – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine :
        - 16.1.1.1.1 Position de la MRC d’Avignon;
        - 16.1.1.1.2 Résolution # 2016-11-01;
      - 16.1.1.2 Gestion intégrée et coordination des enquêtes;
    - 16.1.2 Procès-verbal de la réunion du CSP du 9 novembre 2016;
    - 16.1.3 Sûreté du Québec – Renouvellement des ententes de service;
    - 16.1.4 Éléments à soumettre à la S.Q.;
  - 16.2 Intervention d’urgence hors du réseau routier :
    - 16.2.1 Comité de travail :
      - 16.2.1.1 Poursuite des travaux;
  - 16.3 Plan d’intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) :
    - 16.3.1 MRC Maskinongé :
      - 16.3.1.1 Résolution # 293/10/16;
  - 16.4 Sûreté du Québec :
    - 16.4.1 Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec (S.Q.) :
      - 16.4.1.1 Fédération québécoise des municipalités (FQM) :
        - 16.4.1.1.1 Demande d’appui;
  - 16.5 Transmission des avis du centre de télécommunications (CDT) :
    - 16.5.1 MRC des Laurentides :
      - 16.5.1.1 Résolution # 2016.10.6970;
- 17. Rapports financiers MRC :**
  - 17.1 Activités « Fonctionnement », « FLI » et « FLS » :
    - 17.1.1 Adoption des déboursés et du rapport financier au 31 octobre 2016;
- 18. Matières résiduelles :**
  - 18.1 Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) :

- 18.1.1 Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles :
- 18.1.1.1 Redistribution 2016 :
- 18.1.1.1.1 Nouveau cadre normatif au 1<sup>er</sup> novembre 2016;

18.1.2 Réalisation d'un portrait de la situation des matières résiduelles dans les MRC Avignon et Bonaventure relativement à la mise en œuvre du PGMR;

## **19. Regroupement des offices municipaux d'habitation :**

19.1 Gestion et administration des immeubles de l'OMH;

## **20. Code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la MRC d'Avignon :**

20.1 Règlement numéro 2016-003 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la MRC d'Avignon :

20.1.1 Adoption;

## **21. Loi sur les ingénieurs :**

21.1 Demande de modification :

21.1.1 Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours :

21.1.1.1 Résolution # 2016-09-198;

## **22. Projet de Loi # 106 sur les hydrocarbures :**

22.1 Suivi à la résolution # 864-10-2016;

## **23. Approche territoriale intégrée (ATI) :**

23.1 Rapport d'évaluation ATI-GÎM :

23.1.1 Rencontre avec M. Mathieu Lapointe, coordonnateur ATI;

## **24. Plan de communication :**

24.1 Sondage :

24.1.1 Rencontre avec M. Mathieu Lapointe;

## **25. Projet de règlement numéro 2016-007-P fixant la rémunération des membres du conseil des maires de la MRC d'Avignon :**

25.1 Adoption;

## **26. Règlement numéro 2016-007 fixant la rémunération des membres du conseil des maires de la MRC d'Avignon :**

26.1 Avis de motion;

## **27. Évaluation foncière :**

27.1 Groupe Altus :

27.1.1 Demande de rencontre;

## **28. Période de questions;**

29. **Levée de l'assemblée.**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CM-2016-11-23-165

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud  
et résolu unanimement

d'adopter l'ordre du jour avec le point « Divers » ouvert.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE TRAVAIL DU CONSEIL DES MAIRES DU 3 OCTOBRE 2016**

CM-2016-11-23-166

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer  
et résolu unanimement

d'adopter le procès-verbal de la réunion de travail du conseil des maires du 3 octobre 2016.

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES DU 11 OCTOBRE 2016**

CM-2016-11-23-167

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Paul Audy  
et résolu unanimement

d'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil des maires du 11 octobre 2016.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION D'ORIENTATION DU CONSEIL DES MAIRES DU 3 NOVEMBRE 2016**

CM-2016-11-23-168

Il est PROPOSÉ par : M. Luc Lagacé  
et résolu unanimement

d'adopter le procès-verbal de la réunion d'orientation du conseil des maires du 3 novembre 2016.

5. **CORRESPONDANCE**

**Intervenant** : Association de la relève agricole (ARAGÎM).

**Sujet** : Plan de partenariat 2016-2017.

**Suivi :**

**Résolution numéro CM-2016-11-23-169 concernant la participation de la MRC d'Avignon au plan de partenariat 2016-2017 de l'ARAGÎM**

CONSIDÉRANT la correspondance de l'ARAGÎM pour un plan de partenariat 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Paul Audy  
et résolu unanimement

CM-2016-11-23-169

Que la MRC d'Avignon participe au plan de partenariat 2016-2017 de l'ARAGÎM selon l'option « Platine » (500 \$).

**ORIGINAL : ARAGÎM, Mme Karina Espinoza-Rivière**

**Intervenant :** Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs.

**Sujet :** Club des plus belles baies du monde.

**Suivi :** Demande d'adhésion.

**Résolution numéro CM-2016-11-23-170 concernant l'adhésion de la MRC d'Avignon au Club des plus belles baies du monde**

CONSIDÉRANT la correspondance de la Ville de Carleton-sur-Mer (27 octobre 2016) relativement à l'adhésion de la MRC d'Avignon au Club des plus belles baies du monde;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Paul Audy  
et résolu unanimement

CM-2016-11-23-170

Que la MRC d'Avignon accepte de défrayer 50 % d'un montant de 864 \$ (864 ÷ 2 = 432 \$) pour l'adhésion au Club des plus belles baies du monde.

**ORIGINAL : Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs, M. Maurice Quesnel**

**C. C. Ville de Carleton-sur-Mer, M. Denis Henry, maire**

**Intervenant :** MRC de La Haute-Gaspésie.

**Sujet :** Accès internet et téléphone cellulaire.

**Suivi :**

**Résolution numéro CM-2016-11-23-171 concernant un appui à la MRC de La Haute-Gaspésie relativement à l'accès internet et téléphone cellulaire**

CONSIDÉRANT la résolution # 9623-10-2016 de la MRC de La Haute-Gaspésie relativement à l'accès internet et téléphone cellulaire;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon partage les motifs invoqués par la MRC de La Haute-Gaspésie dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

CM-2016-11-23-171

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes  
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon appuie la MRC de La Haute-Gaspésie dans sa démarche à l'effet de demander aux paliers gouvernementaux de mettre en place les programmes d'aide financière pour brancher les communautés pour répondre aux besoins des clients.

**ORIGINAUX :**

Telus Rimouski, direction  
Table des préfets GÎM, M. Jean-Michel Landry, coordonnateur

C. C. Municipalité de Marsoui, Mme Nancy Leclerc, directrice générale

**6. PROGRAMMES SHQ**

**7. MRC AVIGNON**

**7.1 Organigramme**

Document déposé :

*📖 MRC AVIGNON. Organigramme. Novembre 2016. 1 page.*

**Résolution numéro CM-2016-11-23-172 concernant l'adoption de l'organigramme de la MRC d'Avignon**

CONSIDÉRANT l'organigramme version novembre 2016 déposé au conseil des maires du 23 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry  
et résolu unanimement

CM-2016-11-23-172

d'adopter l'organigramme déposé.

Note : Version à placer sur le site internet de la MRC d'Avignon.

ORIGINAUX :

Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement  
M. Mathieu Lapointe, coordonnateur ATI

## 8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE


### 8.1 Schéma d'aménagement et de développement (SAD)


#### 8.1.1 Modification

##### 8.1.1.1 Éléments de justification

###### 8.1.1.1.1 Zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain – Cartographie – Municipalités de Pointe-à-la-Croix, Escuminac, Nouvelle, Carleton-sur-Mer et Maria

Document déposé :

 MAMOT. Zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain – Cartographie – Municipalités de Pointe-à-la-Croix, Escuminac, Nouvelle, Carleton-sur-Mer et Maria. Lettre du 15 septembre 2016.

 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. L.A.U. – Articles 53.7, 53.8, 53.9, 53.12 et 53.14. 3 pages.

##### 8.1.1.2 Règlement numéro 2016-006 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon concernant le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du golfe du Saint-Laurent

###### 8.1.1.2.1 Résolution d'adoption



**Résolution numéro CM-2016-11-23-173 concernant le règlement numéro 2016-006 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon relativement au cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du golfe du Saint-Laurent**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon;

CONSIDÉRANT la lettre du sous-ministre du MAMOT du 15 septembre 2016 qui demande, en vertu de l'article 53.14 de la L.A.U., de prendre les dispositions requises pour modifier le schéma d'aménagement et de développement afin d'intégrer et de rendre applicable la cartographie gouvernementale des zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain et le cadre normatif associé;

CONSIDÉRANT les articles pertinents de la L.A.U. (L.R.Q., c. A-19.1);

**EN CONSÉQUENCE**

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer  
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon, par la présente résolution, adopte :

- 1) Le règlement numéro 2016-006 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon;
- 2) Le document complémentaire qui indique la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité.

**ORIGINAUX :**

**Ministre MAMOT  
Municipalités locales  
MRC adjacentes**

❖ Livre des règlements

**8.1.1.2.2 Texte du règlement**

**Règlement numéro 2016-006 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon relativement au cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du golfe du Saint-Laurent**

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-2016-11-23-173 adoptant le présent règlement numéro 2016-006 qui ordonne et décrète ce qui suit :

**Article 1 : Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2 : But du règlement**

Le but du présent règlement est de modifier le schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon afin d'inclure de façon intégrale le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du golfe du Saint-Laurent (cartographie gouvernementale des zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain et le cadre normatif associé) tel que déposé par le sous-ministre de la Sécurité publique du gouvernement du Québec.

**Article 3 : Cartographie et cadre normatif**

**3.1** La cartographie gouvernementale des zones de contraintes relatives

à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain et le cadre normatif se retrouve en intégralité en annexe du présent règlement.

**3.2** Les municipalités visées sont les suivantes :

- ♦ Carleton-sur-Mer
- ♦ Escuminac
- ♦ Maria
- ♦ Nouvelle
- ♦ Pointe-à-la-Croix

**Article 4 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ORIGINAUX :**

**Ministre MAMOT  
Municipalités locales  
MRC adjacentes**

❖ Livre des règlements

**8.1.1.2.3 Document qui indique la nature des modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité**

**Document d'accompagnement du règlement numéro 2016-006 qui indique la nature au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité**

1. Modifications à apporter au plan et aux règlements d'urbanisme d'une municipalité.

1.1 Les municipalités visées sont les suivantes :

- ♦ Carleton-sur-Mer
- ♦ Escuminac
- ♦ Maria
- ♦ Nouvelle
- ♦ Pointe-à-la-Croix

1.2 La modification a pour but d'inclure aux outils urbanistiques des municipalités con-

cernées en 1.1) et de façon intégrale le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain le long de l'estuaire du golfe du Saint-Laurent (cartographie gouvernementale des zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain et le cadre normatif associé) tel que déposé par le sous-ministre de la Sécurité publique du gouvernement du Québec.

- 1.3 La cartographie gouvernementale des zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et aux mouvements de terrain et le cadre normatif se retrouve en annexe du règlement numéro 2016-006 et doit être intégré sans modification.

**ORIGINAUX :**

Ministre MAMOT  
Municipalités locales  
MRC adjacentes


❖ Livre des règlements

## **8.2 Parc national de Miguasha**

### **8.2.1 « Zone périphérique »**

#### **8.2.1.1 Constitution d'un comité de travail**

Document déposé :

 *TABLE D'HARMONISATION DU PARC NATIONAL DE MIGUASHA (M. RAYMOND FALLU, PRÉSIDENT). Constitution d'un comité de travail. 16 novembre 2016. 1page.*

**Résolution numéro CM-2016-11-23-174 concernant la création d'un comité de travail relativement à la « Zone périphérique » du Parc national de Miguasha**

CONSIDÉRANT la correspondance (16 novembre 2016) de la Table d'harmonisation du Parc national de Miguasha;

EN CONSÉQUENCE

CM-2016-11-23-174

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes  
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon accepte de coordonner un comité de travail relativement à la « Zone périphérique » du Parc national de Miguasha.

**ORIGINAL : Table d'harmonisation du Parc national de Miguasha, M. Raymond Fallu, président**


**C. C. Mme Patricia Mathieu, technicienne en géomatique**


## **9. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

### **9.1 Addenda # 1**

#### **9.1.1 Autorisation de signature**

Documents déposés :

 *MAMOT. FDT. Entente relative au FDT. 14 juillet 2015. 13 pages.*

 *MAMOT. FDT. Entente relative au FDT – Addenda # 1. Octobre 2016. Lettre et entente. 9 pages.*

#### **Résolution numéro CM-2016-11-23-175 concernant l'autorisation de signature de l'addenda # 1 à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires**

CONSIDÉRANT l'addenda # 1 à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) (26 octobre 2016);

EN CONSÉQUENCE

CM-2016-11-23-175

Il est PROPOSÉ par : M. Luc Lagacé  
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon autorise le préfet à signer l'addenda # 1 à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT).

ORIGINAL : MAMOT Chandler, M. Jacques Gendron

C. C. Mme Francine Rivière, technicienne en administration

## **10. PROMOTION ET SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT ET À L'ENTREPRISE**

### **10.1 Politique d'investissement « Soutien aux entreprises »**

#### **10.1.1 Modification**

Document déposé :

*📖 MRC D'AVIGNON. Politique d'investissement « Soutien aux entreprises ». 21 novembre 2016. 10 pages.*

#### **Résolution numéro CM-2016-11-23-176 concernant la modification de la Politique d'investissement « Soutien aux entreprises »**

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud  
et résolu unanimement

CM-2016-11-23-176

d'autoriser la modification de la Politique d'investissement « Soutien aux entreprises » selon le document déposé le 21 novembre 2016.

ORIGINAUX :

Mme Francine Rivière, technicienne en administration  
Mme Joane Labillois, conseillère aux entreprises

## **11. AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE**

### **11.1 Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

#### **11.1.1 Révision annuelle**

Document déposé :

*📖 MRC AVIGNON. Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. Proposition de modification. 17 novembre 2016. 2 pages.*

#### **Résolution numéro CM-2016-11-23-177 concernant la modification de la Politique de « Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie »**

CM-2016-11-23-177

Il est PROPOSÉ par : M. François Boulay  
et résolu unanimement

d'autoriser la modification de la Politique de « Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ».

**ORIGINAUX :**

Mme Francine Rivière, technicienne en administration  
Mme Sophie LeBlanc, agente de développement rural

## **11.2 Fonds de soutien aux projets structurants et amélioration des milieux de vie (FSPSAMV)**

### **11.2.1 Recommandations du comité d'analyse du FSPSAMV**

#### **11.2.1.1 Adoption**

Document déposé :

*📖 MRC D'AVIGNON. FSPSAMV. Recommandations du comité d'analyse du FSPSAMV du 17 novembre 2016. 1 page.*

#### **Résolution numéro CM-2016-11-23-178 concernant les recommandations du comité d'analyse du FSPSAMV du 17 novembre 2016**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse du FSPSAMV du 17 novembre 2016;

CM-2016-11-23-178

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry  
et résolu unanimement

d'adopter les recommandations suivantes :

No	Nom du projet	Montant
C-767	Chalet Pointe Tracadigash	20,000 \$
C-771	Ajout d'une salle de bain adaptée à la Villa des Plateaux	5,500 \$
C-776	Aménagement du Parc des Bouts de ligne à Maria	6,000 \$
C-770	Le Marquis de Malauze, une richesse patrimoniale à découvrir – phase 1	3,500 \$
C-777	Aménagement d'un terrain multi-loisirs à Ristigouche Sud-Est	6,000 \$
C-772	Piste cyclable à Pointe-à-la-Croix	4,000 \$
C-775	Réaménagement intérieur au CAB L'Ascension-Escuminac	6,000 \$
C-769	Marché public 2016 La Virée	1,500 \$
C-631	Raid international Gaspésie – édition 2017	10,000 \$
C-773	Régates Écovoile – édition 2017	6,000 \$

C-374	Relance de Tourisme Baie-des-Chaleurs	10,000 \$
C-620	Chambre de commerce Baie-des-Chaleurs – année 2017	10,000 \$
C-768	REGIM – année 2017	14,110 \$
C-744	Conseil de développement bioalimentaire Gaspésie – 2016-2017	5,200 \$
C-779	Table des préfets Gaspésie/Îles – année 2017-2018	20,000 \$
C-778	Partenariat CALQ-MRC-GIM – année 2017-2018	10,000 \$
<b>Total</b>		<b>137,810 \$</b>

**ORIGINAL : Mme Sophie LeBlanc, agente de développement rural**

### **11.2.2 Partenariats**

Document déposé :

*📖 MRC AVIGNON. Extrait du procès-verbal de la réunion d'orientation du conseil des maires du 3 novembre 2016. 1 page.*

#### **Résolution numéro CM-2016-11-23-179 concernant la constitution d'un fonds dédié aux « partenariats »**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de constituer un fonds dédié aux « partenariats »;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Luc Lagacé  
et résolu unanimement

CM-2016-11-23-179

Que :

- 1) Transférer un montant de 100,000 \$ du SAA géomatique pour constituer un SAA « partenariats »;
- 2) Les modalités seront définies ultérieurement par le conseil des maires.


**ORIGINAL : Mme Francine Rivière, technicienne en administration**

## **12. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017**

### **12.1 Adoption**

Document déposé :



 *MRC AVIGNON. Prévisions budgétaires 2017. 21 novembre 2016. 164 pages.*

**Résolution numéro CM-2016-11-23-180 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2017**

CM-2016-11-23-180

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry  
et résolu unanimement

d'adopter les prévisions budgétaires 2017.

**Note :** Les prévisions budgétaires sont adoptées à l'exception des items salaires et déplacements qui feront l'objet d'une recommandation d'un comité de travail sur le sujet.

**12.2 Formation d'un comité de travail**

CM-2016-11-23-181

Il est PROPOSÉ par : M. Richard St-Laurent  
et résolu unanimement

de procéder à la création d'un comité de travail :

- 1) Composition :
  - ♦ M. Guy Gallant, préfet
  - ♦ M. François Boulay
  - ♦ M. Luc Lagacé
  - ♦ M. Richard St-Laurent
- 2) Le comité est mandaté afin de finaliser le dossier sans autre autorisation du conseil des maires (après validation des maires par courriel).

**12.3 Répartition des quotes-parts 2017**

**Résolution numéro CM-2016-11-23-182 concernant la répartition des quotes-parts 2017**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2017 de la MRC d'Avignon;

EN CONSÉQUENCE

CM-2016-11-23-182

Il est PROPOSÉ par : M. Christian Leblanc  
et résolu unanimement

Pour l'année 2017, il n'y aura pas de quotes-parts régulières (94,500 \$) et prévention (30,936 \$) qui seront demandées aux municipalités locales.

**ORIGINAUX :** Municipalités locales, directeurs généraux/directrices générales

### 13. DOSSIER ÉOLIEN

#### 13.1 Régie intermunicipale de l'énergie GÎM

##### 13.1.1 Prévisions budgétaires 2017

###### 13.1.1.1 Adoption

Document déposé :

*📖 RÉGIE DE L'ÉNERGIE GÎM. Prévisions budgétaires 2017. Courriel du 18 octobre 2016. Document. 4 pages.*

#### **Résolution numéro CM-2016-11-23-183 concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT le dépôt des prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (18 octobre 2016);

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud  
et résolu unanimement

CM-2016-11-23-183

Que la MRC d'Avignon adopte les prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

**ORIGINAL :** Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, M. Didier Dufour

#### 13.2 Fonds d'engagement social éolien – TNO de la MRC d'Avignon

##### 13.2.1 Recommandations du comité du 18 novembre 2016

#### **Résolution numéro CM-2016-11-23-184 concernant les recommandations du comité de suivi du Fonds**

**d'engagement social éolien – TNO de la MRC d'Avignon**

CM-2016-11-23-184

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Gallant  
et résolu unanimement

d'adopter les recommandations suivantes :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Municipalité de Nouvelle	Marché de Noël	500 \$
Comité d'organisation et association sportive de Nouvelle	Tournoi de hockey	750 \$
Les Filles d'Isabelle, Cercle Notre-Dame de Carleton # 9896	Congrès d'État des Filles d'Isabelle de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	750 \$
Maison de la Famille Avignon	Activité intergénérationnelle de pêche sur la glace et de cuisine	400 \$
<b>Total</b>		<b>2400 \$</b>

**ORIGINAL : Mme Aude Buévoz, agente de développement rural**

**14. OFFRE DE SERVICES MRC**

**14.1 Principe général**

**14.1.1 Adoption**

**Résolution numéro CM-2016-11-23-185 concernant le principe général à la base de l'offre de services de la MRC d'Avignon en regard des municipalités locales**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de dégager un principe général à la base de l'offre de services de la MRC d'Avignon en regard des municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE

CM-2016-11-23-185

Il est PROPOSÉ par : M. Luc Lagacé  
et résolu unanimement

Que lorsque des municipalités de la MRC ont un besoin particulier dans un dossier, celles-ci pourront :

- 1) Demander l'aide de la MRC pour les accompagner dans une démarche;
- 2) Ultiment, la MRC pourra sur approbation du conseil des maires, prendre en charge un dossier, mais les frais afférents seront assumés en totalité par les municipalités participantes.

**ORIGINAUX : Municipalités locales, directeurs généraux/directrices générales**

**C. C. Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement**

## **14.2 Inspection municipale**

### **Résolution numéro CM-2016-11-23-186 concernant un dossier d'inspection municipale à la MRC d'Avignon**

CONSIDÉRANT le principe général à la base de l'offre de services de la MRC d'Avignon qui permet à la MRC que lorsque des municipalités de la MRC ont un besoin particulier dans un dossier, celles-ci pourront :

- 1) Demander l'aide de la MRC pour les accompagner dans une démarche;
- 2) Ultiment, la MRC pourra sur approbation du conseil des maires, prendre en charge un dossier, mais les frais afférents seront assumés en totalité par les municipalités participantes.

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour  
et résolu unanimement

CM-2016-11-23-186

Que le conseil des maires autorise la MRC d'Avignon à prendre le dossier « inspection municipale » pour les municipalités suivantes :

- ◆ Escuminac
- ◆ L'Ascension-de-Patapédia
- ◆ Matapédia
- ◆ Pointe-à-la-Croix
- ◆ Ristigouche-Sud-Est
- ◆ Saint-Alexis-de-Matapédia
- ◆ Saint-André-de-Restigouche
- ◆ Saint-François-d'Assise

**Note : Pour être valide, une résolution de la municipalité intéressée doit parvenir à la MRC confirmant une demande formelle en ce sens.**

**Originaux :**

**Municipalité d'Escuminac, Mme Sylvie Bossé, directrice générale**  
**Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia, Mme Josiane Boucher, directrice générale**  
**Municipalité de Matapédia, Mme Carole Bélanger, directrice générale**  
**Municipalité de Pointe-à-la-Croix, M. Claude Audet, directeur général**  
**Municipalité de Ristigouche-Sud-Est, M. Hervé Esch, directeur général**  
**Municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia, Mme Lise Pitre, directrice générale**

**Municipalité de Saint-André-de-Restigouche, Mme Blandine Parent, directrice générale**

**Municipalité de S-François-d'Assise, Mme Pauline Gallant, directrice générale**

**C. C. Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement**

### **14.3 Directeur incendie**

#### **Résolution numéro CM-2016-11-23-187 concernant un dossier de directeur incendie à la MRC d'Avignon**

CONSIDÉRANT le principe général à la base de l'offre de services de la MRC d'Avignon qui permet à la MRC que lorsque des municipalités de la MRC ont un besoin particulier dans un dossier, celles-ci pourront :

- 1) Demander l'aide de la MRC pour les accompagner dans une démarche;
- 2) Ultiment, la MRC pourra sur approbation du conseil des maires, prendre en charge un dossier, mais les frais afférents seront assumés en totalité par les municipalités participantes.

EN CONSÉQUENCE

CM-2016-11-23-187

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour  
et résolu unanimement

Que le conseil des maires autorise la MRC d'Avignon à prendre le dossier « directeur incendie » pour les municipalités suivantes :

- ◆ Escuminac
- ◆ L'Ascension-de-Patapédia
- ◆ Matapédia
- ◆ Pointe-à-la-Croix
- ◆ Restigouche-Sud-Est
- ◆ Saint-Alexis-de-Matapédia
- ◆ Saint-André-de-Restigouche
- ◆ Saint-François-d'Assise

**Note : Pour être valide, une résolution de la municipalité intéressée doit parvenir à la MRC confirmant une demande formelle en ce sens.**

**Originaux :**

**Municipalité d'Escuminac, Mme Sylvie Bossé, directrice générale**

**Municipalité de L'Ascension-de-Patapédia, Mme Josiane Boucher, directrice générale**

**Municipalité de Matapédia, Mme Carole Bélanger, directrice générale**

**Municipalité de Pointe-à-la-Croix, M. Claude Audet, directeur général**

**Municipalité de Restigouche-Sud-Est, M. Hervé Esch, directeur général**

**Municipalité de Saint-Alexis-de-Matapédia, Mme Lise Pitre, directrice générale**

Municipalité de Saint-André-de-Restigouche, Mme Blandine Parent, directrice générale  
Municipalité de S-François-d'Assise, Mme Pauline Gallant, directrice générale

C. C. Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement

## 15. CALENDRIER DES RÉUNIONS 2017

### Résolution numéro CM-2016-11-23-188 concernant le calendrier des réunions régulières de la MRC d'Avignon pour l'année 2017

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'adopter un calendrier des réunions régulières de la MRC d'Avignon pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Mme Doris Deschênes  
et résolu unanimement

CM-2016-11-23-188

Que le calendrier suivant des réunions régulières de la MRC d'Avignon pour l'année 2017 soit adopté :

Jour	Date	Lieu*	Heure
Mardi	14 février 2017	Pointe-à-la-Croix	20 h
Mardi	11 avril 2017	Pointe-à-la-Croix	20 h
Mardi	13 juin 2017	Pointe-à-la-Croix	20 h
Mardi	22 août 2017	Pointe-à-la-Croix	20 h
Mardi	10 octobre 2017	Pointe-à-la-Croix	20 h
Mercredi	22 novembre 2017	Pointe-à-la-Croix	20 h

\* Centre polyvalent de Pointe-à-la-Croix

c. c. Municipalité de Pointe-à-la-Croix

Suivi : Avis public (Municipalités locales)

## 16. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 16.1 Comité de sécurité publique des MRC Avignon et Bonaventure

#### 16.1.1 Sûreté du Québec – Gouvernance des postes MRC – Restructuration

**16.1.1.1 Demande de répartition équitable des centres de services MRC dans la région Bas-St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine**

**16.1.1.1.1 Position de la MRC**

Documents déposés :

*📖 MRC D'AVIGNON. Demande de répartition équitable des centres de services MRC dans la région Bas-St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Lettre du 17 novembre 2016.*

*📖 SÛRETÉ DU QUÉBEC (M. LUC BELZILE – COMMANDANT DE RÉGION). Accusé de réception – Demande de répartition équitable des centres de services – Région – Bas-St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Lettre du 18 novembre 2016.*

**16.1.1.1.2 Résolution # 2016-11-01**

Document déposé :

*📖 MRC DE BONAVENTURE. Demande de répartition équitable des centres de services MRC dans la région Bas-St-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Résolution # 2016-11-01.*

**16.1.1.2 Gestion intégrée et coordination des enquêtes**

Document déposé :

*📖 SÛRETÉ DU QUÉBEC. Gouvernance des postes MRC – Restructuration. Gestion intégrée et coordination des enquêtes. 4 novembre 2016. 13 pages.*


**16.1.2 Procès-verbal de la réunion du CSP du 9 novembre 2016**


Document déposé :

*📖 CSP AVIGNON – BONAVENTURE. Procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2016. 4 pages.*

### **16.1.3 Sûreté du Québec – Renouvellement des ententes de service**

Documents déposés :

 *CSP AVIGNON – BONAVENTURE. Extrait du procès-verbal du CSP du 9 novembre 2016. 1 page.*

 *SÛRETÉ DU QUÉBEC. Renouvellement des ententes de service. 9 novembre 2016. 26 pages.*

### **16.1.4 Éléments à soumettre à la S.Q.**


Aucun élément n'est soulevé à être transmis à la S.Q.


## **16.2 Intervention d'urgence hors du réseau routier**

### **16.2.1 Comité de travail**

#### **16.2.1.1 Poursuite des travaux**

Documents déposés :

 *MRC AVIGNON. L'intervention d'urgence hors du réseau routier. Synthèse de l'historique et de cheminement. 23 novembre 2016. 1 page.*

 *LE PROTECTEUR DU CITOYEN. Rapport du protecteur du citoyen. 28 mars 2013. Pages 33 et 34.*

#### **Résolution numéro CM-2016-11-23-189 concernant l'intervention d'urgence hors du réseau routier**

CONSIDÉRANT le comité de travail sur l'intervention d'urgence hors du réseau routier sur le MSP qui est actuellement dans l'impasse;

CONSIDÉRANT que l'impasse vient du fait que tous s'entendent pour collaborer dans le sens de ne pas laisser personne sans secours hors du réseau routier, mais sans s'engager formellement par écrit;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud  
et résolu unanimement

CM-2016-11-23-189



Que la MRC poursuive les travaux à l'interne afin de réaliser l'inventaire des équipements et ressources disponibles pour intervenir adéquatement hors du réseau routier.

**ORIGINAUX + document :**

**Mme Aude Buévoz, agente de planification et de développement**


**Mme Christine Henry, préventionniste**

### **16.3 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)**

#### **16.3.1 MRC Maskinongé**

##### **16.3.1.1 Résolution # 298/10/16**

Document déposé :

 *MRC MASKINONGÉ. PISRMM. Résolution # 298/10/16. 12 octobre 2016. Courriel et résolution. 3 pages.*

##### **Résolution numéro CM-2016-11-23-190 concernant un appui à la MRC Maskinongé relatif au PISRMM**

CONSIDÉRANT la résolution # 298/10/16 (12 octobre 2016) de la MRC Maskinongé;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud  
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon bien qu'elle soit en processus de production d'un PISRMM, s'inquiète au même titre que la MRC Maskinongé que des crédits de mise en œuvre soient disponibles ainsi que les conditions d'obtention de ces crédits.

**ORIGINAUX :**

**Ministre MTMDET, M. Laurent Lessard  
FQM, M. Richard Lehoux, président**

**C. C. MRC Maskinongé, Mme Janyse L. Pichette, secrétaire-trésorière**

CM-2016-11-23-190


### **16.4 Sûreté du Québec**

**16.4.1 Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec (S.Q.)**

**16.4.1.1 Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

**16.4.1.1.1 Demande d'appui**

Document déposé :

 *FQM. Sûreté du Québec. Facturation pour les services policiers de la Sûreté du Québec – la FQM exige un plafonnement. Document. 9 novembre 2016. 5 pages.*

**Résolution numéro CM-2016-11-23-191 concernant un appui à la FQM relativement à la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT la résolution # AGA-2016-09-29/23 de la FQM relativement à la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC partage les motifs invoqués par la FQM dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry  
et résolu unanimement

CM-2016-11-23-191

Que la MRC d'Avignon appuie la FQM dans ses démarches à l'effet :

De demander au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*;

De demander que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à

l'inflation toute hausse de la facturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

De demander qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans;

De demander que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

ORIGINAL + résolution AGA-2016-09-29/23 :

Ministre MSP, M. Martin Coiteux


C. C. FQM, M. Sylvain Lepage, directeur général

## **16.5 Transmission des avis du centre de télécommunications (CDT)**

### **16.5.1 MRC des Laurentides**

#### **16.5.1.1 Résolution # 2016.10.6970**

Document déposé :

 *MRC DES LAURENTIDES. Transmission des avis du centre de télécommunications (CDT). Résolution # 2016.10.6970. Courriel et résolution. 4 pages.*

#### **Résolution numéro CM-2016-11-23-192 concernant un appui à la MRC de Montcalm relativement à la transmission des avis du centre de télécommunications (CDT)**

CONSIDÉRANT la résolution # 2016.10.6970 de la MRC des Laurentides appuyant la MRC de Montcalm relativement à la transmission des avis du centre de télécommunications (CDT);

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon partage les motifs invoqués par la MRC de Montcalm dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. François Boulay  
et résolu unanimement

CM-2016-11-23-192

Que la MRC d'Avignon appuie la MRC de Montcalm dans ses démarches à l'effet de demander au centre de télécommunications (CDT) de transmettre les avis d'urgence aux maires des municipalités concernées par l'incident afin d'améliorer les services municipaux et l'information aux citoyens(nes).

ORIGINAUX + résolution # 2016.10.6970 :

Direction régionale du MTMDET, M. Louis Bélanger  
MRC du Québec

C. C. MRC des Laurentides, Mme Isabelle Daoust, secrétaire-trésorière adjointe

## **17. RAPPORTS FINANCIERS MRC**

### **17.1 Activités « Fonctionnement », « FLI » et « FLS »**

#### **17.1.1 Adoption des déboursés et du rapport financier au 31 octobre 2016**

Il est PROPOSÉ par : M. Denis Henry  
et résolu unanimement

CM-2016-11-23-193

d'adopter les déboursés et le rapport financier au 31 octobre 2016.

## **18. MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **18.1 Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)**

#### **18.1.1 Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles**

##### **18.1.1.1 Redistribution 2016**

###### **18.1.1.1.1 Nouveau cadre normatif au 1<sup>er</sup> novembre 2016**

Document déposé :

*📖* **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC). Redistribution 2016. Communiqué du 3 novembre 2016. 2 pages.**

**18.1.2 Réalisation d'un portrait de la situation des matières résiduelles dans les MRC Avignon et Bonaventure relativement à la mise en œuvre du PGMR**

Document déposé :

*📖* **MRC AVIGNON. PGMR. Portrait de la situation de la gestion des matières résiduelles dans les MRC Avignon et Bonaventure. 3 novembre 2016. 1 page.**

**Résolution numéro CM-2016-11-23-194 concernant la réalisation d'un portrait de la situation des matières résiduelles dans les MRC Avignon et Bonaventure relativement à la mise en œuvre du PGMR**

CONSIDÉRANT la rencontre du comité LET de Saint-Alphonse tenue le 24 octobre 2016;

CONSIDÉRANT l'unanimité dégagée lors de cette rencontre sur la nécessité de réaliser un portrait de la situation de la gestion des matières résiduelles dans les MRC Avignon et Bonaventure;

EN CONSÉQUENCE

CM-2016-11-23-194

Il est PROPOSÉ par : Mme Cynthia Dufour  
et résolu unanimement

Que la MRC d'Avignon :


- 1) Réalise conjointement avec la MRC de Bonaventure un portrait de la situation de la gestion des matières résiduelles et requiert à cette fin les services de Mme Cathy Cauvier.
- 2) Affecte un montant de 15,000 \$ au projet.
- 3) Autorise la MRC de Bonaventure à gérer le dossier.


ORIGINAL : MRC de Bonaventure, Mme Anne-Marie Flowers,  
directrice générale


## **19. REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION**

### **19.1 Gestion et administration des immeubles de l'OMH**

Documents déposés :

 *MRC AVIGNON. Regroupement des OMH. Résolution # CM-2015-10-13-200. 13 septembre 2015.*

 *MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE. Gestion et administration des immeubles de l'OMH. Résolution # 829-16. 1<sup>er</sup> septembre 2016.*


 *SHQ. Restructuration du réseau des offices d'habitation du Québec – Guide d'accompagnement 2016. 58 pages. Courriel du 12 octobre 2016. 3 pages.*

## **20. CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS(ES) MUNICIPAUX DE LA MRC D'AVIGNON**

### **20.1 Règlement numéro 2016-003 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la MRC d'Avignon**

#### **20.1.1 Adoption**

Document déposé :

 *MRC D'AVIGNON. Code d'éthique et de déontologie des employés(es) municipaux de la MRC d'Avignon. Version 2017. 6 pages.*

#### **Règlement numéro 2016-003 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC d'Avignon**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC d'Avignon;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Gallant  
et résolu unanimement

CM-2016-11-23-195

Que le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la MRC d'Avignon est modifié de la façon suivante :

L'article « 8.3 RÈGLE 3 – La discrétion et la confidentialité » est abrogé et remplacé par le suivant :

### 8.3 RÈGLE 3 – La discrétion et la confidentialité

Un employé ne doit pas sciemment utiliser, communiquer ou tenter d'utiliser ou de communiquer un renseignement obtenu dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui n'est généralement pas à la disposition du public, pour favoriser ses intérêts personnels ou, de manière abusive, ceux de toute autre personne.

L'employé doit prendre toute mesure raisonnable pour assurer la protection d'une information confidentielle, notamment lors d'une communication électronique.

Un employé ne doit pas faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

En cas de doute, l'employé doit s'adresser au responsable de l'application de la Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels pour s'assurer du caractère public ou confidentiel d'une information.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

❖ Livre des règlements

ORIGINAUX : Employés(es) de la MRC d'Avignon


## 21. LOI SUR LES INGÉNIEURS

### 21.1 Demande de modification

#### 21.1.1 Municipalité de Notre-Dame-de Bonsecours

##### 21.1.1.1 Résolution # 2016-09-198

Documents déposés :

 *MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS. Loi sur les ingénieurs. Résolution # 2016-09-198. 13 septembre 2016. Courriel et résolution. 4 pages.*

 *LOI SUR LES INGÉNIEURS. Article 2.*  
*1 page.*

**Résolution numéro CM-2016-11-23-196 concernant un appui à la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours relativement à la Loi sur les ingénieurs**

CONSIDÉRANT la résolution # 2016-09-198 de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours relativement à la *Loi sur les ingénieurs*;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon partage les motifs invoqués par la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. Ghislain Michaud  
et résolu unanimement

CM-2016-11-23-196

Que la MRC d'Avignon appuie la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans ses démarches à l'effet de demander :

Au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les ingénieurs du Québec*, de façon à tenir comptes des réalités municipales d'aujourd'hui;

Un ajustement du coût maximal actuel de 3,000 \$ relié aux travaux sur les voies publiques ou de réparation d'infrastructures de l'alinéa a) de l'article 2 de la Loi.

Une modification de la Loi en fonction des travaux sur les voies publiques à exclure, tel que le rechargement et autres...

**ORIGINAUX + résolution # 2016-09-198 :**

**Ministre responsable de l'application des Lois professionnelles, Mme Stéphanie Vallée**  
**FQM, M. Richard Lehoux, président**


**C. C. Municipalité de Note-Dame-de-Bonsecours, Mme Cindy Bélanger Audy, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière**


**22. PROJET DE LOI # 106 SUR LES HYDROCARBURES**


**22.1 Suivi à la résolution # 864-10-2016**





Documents déposés :

 *MRC AVIGNON. Projet Loi # 106 sur les hydrocarbures. Résolution # CM-2016-09-13-143. 13 septembre 2016. 2 pages.*

 *VILLE DE MIRABEL. Projet de Loi # 106 sur les hydrocarbures. Résolution # 864-10-2016. 11 octobre 2016. Lettre et résolution. 2 pages.*

 *MRC DES MASKOUTAINS. Projet de Loi # 106 sur les hydrocarbures. Résolution # 16-10-254. 12 octobre 2016. Courriel et résolution. 4 pages.*

 *MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT. Projet de Loi # 106 sur les hydrocarbures. Résolution # 7506-10-16. 12 octobre 2016. Lettre et résolution. 3 pages.*


 *MRC DE PONTIAC. Projet de Loi # 106 sur les hydrocarbures. Résolution # C.M.2016-10-20. 19 octobre 2016. Lettre et résolution. 3 pages.*

## **23. APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE (ATI)**

### **23.1 Rapport d'évaluation ATI-GÎM**

#### **23.1.1 Rencontre avec M. Mathieu Lapointe, coordonnateur ATI**

Document déposé :

 *COMITÉS LUTTE À LA PAUVRETÉ ET À L'EXCLUSION SOCIALE – GÎM. L'Alliance pour la solidarité en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine 2012-2015 : ce que les partenaires locaux et régionaux en pensent. 24 octobre 2016. 17 pages.*

#### **Résolution numéro CM-2016-11-23-197 concernant une demande de reconduction de l'Alliance pour la solidarité Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDRANT que des démarches d'approche territoriale intégrée sont en place dans l'ensemble des MRC de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine depuis 2012;

CONSIDÉRANT que les démarches mises en œuvre ont permis la création et l'animation de tables de concertation intersectorielles centrées sur un objectif commun, la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT que l'étude de perception de l'Alliance pour la solidarité en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine réalisée par Gaëtanne Mauger met en évidence la volonté des partenaires locaux et régionaux impliqués dans les mobilisations

supralocales de poursuivre le travail amorcé afin de contrer l'appauvrissement et l'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT la volonté de MRC d'Avignon de maintenir son implication dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale et ainsi demeurer un acteur de premier plan sur le territoire en regard du développement social;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : M. François Boulay  
et résolu unanimement

CM-2016-11-23-197

Que la MRC d'Avignon demande au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale un renouvellement de l'Alliance soit un fonds de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale pour une durée minimale de cinq (5) ans réparti entre les six MRC de la région;

Que les modèles d'approche territoriale intégrée développés dans chaque territoire et au niveau régional soient reconduits dans le cadre de la nouvelle Alliance;

Que cette nouvelle Alliance permette de maintenir une ressource dédiée à l'accompagnement des concertations intersectorielles de partenaires locaux en place dans chacun des six territoires de la région et que cette ressource soit en mesure de collaborer avec les autres territoires de la région au sein du RESSORT, le réseau régional des partenaires du développement social;

Que cette concertation ait le mandat et les moyens, au moment opportun :

- D'élargir la représentation intersectorielle de la table des partenaires locaux;
- De mettre à jour le portrait de la situation locale;
- De produire un plan d'action concerté et cohérent avec les enjeux locaux identifiés;
- De recommander à leur conseil des maires le financement des actions locales en lien avec leur plan d'action concerté.

Que les sommes allouées soient réparties entre les territoires selon leur indice de défavorisation et non au prorata;

Qu'une partie des sommes allouées soit dédiées, à un volet inter-MRC pour des projets en innovation sociale et communs à plusieurs territoires;

Que l'étude de perception *L'Alliance pour la solidarité en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine 2012-2015 : ce que les partenaires locaux et régionaux en pensent!* soit acheminée à la table des préfets de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

ORIGINAL + document : Table des préfet GÎM, M. Jean-Michel Landry, coordonnateur

## **24. PLAN DE COMMUNICATION**

### **24.1 Sondage**

#### **24.1.1 Rencontre avec M. Mathieu Lapointe**

M. Mathieu Lapointe recueille les commentaires et suggestions des maires en regard de la réalisation d'un plan de communication.

## **25. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-007-P FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC D'AVIGNON**

### **25.1 Adoption**

#### **Projet de règlement numéro 2016-007-P fixant la rémunération des membres du conseil des maires de la MRC d'Avignon**

CONSIDÉRANT que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil des maires en matière de fixation de la rémunération;

EN CONSÉQUENCE

CM-2016-11-23-198

Il est PROPOSÉ par : M. Bruce Wafer  
et résolu unanimement

Que le projet de règlement numéro 2016-007-P soit décrété et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

#### **Article 1 – Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2 – Remplacement**

Le présent règlement remplace et abroge tout règlement antérieur sur le même objet.

## **Article 3 – Rémunération**

### **3.1 – Préfet**

Une rémunération de base annuelle de 25,000 \$ couvrant toutes les représentations, réunions de la MRC et/ou des divers comités ou commissions.

### **3.2 – Autres membres**

- ◆ 150 \$ / réunion pour les postes suivants :
  - ◆ préfet suppléant;
  - ◆ membre du conseil des maires;
  - ◆ président, vice-président ou membre du comité administratif d'une commission ou d'un comité éligible à une rémunération;
  
- ◆ 50 \$ / réunion tenue en conférence téléphonique ou web.

## **Article 4 – Remplacement du préfet par le préfet suppléant**

### **4.1 – Remplacement à un évènement**

150 \$ / jour pour un remplacement du préfet à un évènement.

### **4.2 – Remplacement pour suivi administratif**

150 \$ / jour pour un remplacement du préfet pour suivi administratif à la demande du préfet et/ou du directeur général.

### **4.3 – Remplacement pendant plus de 30 jours**

Advenant le cas où le préfet suppléant remplace le préfet pendant plus de 30 jours, le préfet suppléant aura droit, à compter de ce moment (à partir du 30<sup>e</sup> jour) et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme à la rémunération du préfet pendant cette période, la rémunération du préfet étant alors abolie pendant cette période.

## **Article 5 – Allocation de dépenses**

Toutes les rémunérations mentionnées dans le présent règlement comprennent l'allocation de dépenses conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001).

## **Article 6 – Prise d'effet**

Le présent règlement aura un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **Article 7 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

**ORIGINAL : Municipalités locales**

◆ Livre des règlements

## **25.2 Avis de motion**

### **Règlement numéro 2016-007 fixant la rémunération des membres du conseil des maires de la MRC d'Avignon**

CM-2016-11-23-199

Avis de motion est par la présente donné par Mme Doris Deschênes que lors d'une prochaine réunion il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 2016-001 fixant la rémunération des membres du conseil des maires de la MRC d'Avignon.

## **26. ÉVALUATION FONCIÈRE**

### **26.1 Groupe Altus**

#### **26.1.1 Demande de rencontre**

#### **Résolution numéro CM-2016-11-23-200 concernant une demande de rencontre avec le Groupe Altus**

CONSIDÉRANT diverses problématiques dans certaines municipalités de la MRC d'Avignon;

EN CONSÉQUENCE

CM-2016-11-23-200

Il est PROPOSÉ par : M. Richard St-Laurent  
et résolu unanimement

d'inviter un ou des représentants à venir rencontrer la MRC d'Avignon afin de discuter de certaines problématiques.

**ORIGINAL : Groupe Altus, M. Sylvain Joseph**

## **27. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **28. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CM-2016-11-23-201

Il est PROPOSÉ par : M. Luc Lagacé  
QUE l'assemblée soit levée.

Le préfet,

---

Guy Gallant

Le directeur général et secrétaire-  
trésorier et aménagiste,

---

Gaétan Bernatchez, B.Sc., B.A.A., g.m.a.